[info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels)

[lesamis.hippo@gmail.com](mailto:lesamis.hippo@gmail.com)

Bruxelles, le …. septembre 2017

Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Uccle

Place Jean Vander Elst, 29

1180 Uccle

**Concerne : Enquête publique relative à la demande de permis d’urbanisme PU – 16-42752-2016**

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission de concertation de la Commune d’Uccle ,

Dans le cadre de l’enquête publique relative au "Melting Park Drohme", nous souhaitons faire part de notre désaccord et de notre opposition au projet proposé et donnons procuration au collectif "LES AMIS DE L'HIPPODROME" pour nous représenter lors de la commission de concertation du vendredi 13 octobre 2017.

L'Hippodrome de Boistfort Uccle est une zone verte de 32 hectares enclavée dans la Forêt de Soignes. Le site est en zone PRAS zone forestière, en zone de sports et loisirs de plein air, en ZICHEE (zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement). Le site est en zone Natura 2000 (ZSC I) et en site classé (Forêt de Soignes classée depuis 1959).

A côté de la restauration à l'identique des bâtiments emblématiques existants dont nous nous réjouissons, financée par la Région de Bruxelles-Capitale, la société VO Group développe actuellement sur le site un vaste projet privé, bénéficiant d'importants subsides publics.

1. Des « poches » dans le dossier

Le dossier en l’état ne permet pas une **vision globale** de ce qui va se faire sur le site et de mesurer réellement les **incidences globales** **et cumulatives**. En effet, le permis demandé ne concerne pas certaines «poches» comme le Golf (alors qu’il couvre une importante partie du site), l'accrobranche, un dojo, un belvédère des cîmes. On ne peut pas octroyer un permis, surtout dans une zone Natura 2000, sans en mesurer un maximum les incidences.

1. Un programme surchargé au détriment d’un des poumons verts de Bruxelles et de la mobilité dans toute la zone

Des évènements de masse, des évènements d'entreprise, des mariages, des fêtes, des spectacles, une patinoire, des terrains de sport, des défilés de mode, des activités de jour et de nuit, des bars-dancing en plein air, plus de 3 restaurants, 519 places de parking enfin tout un plan évènementiel qui ne rencontre en rien les objectifs de « **porte de la forêt** »  tels que décrits par le schéma de structure de la forêt de Soignes et incompatible avec l’identification au PRAS comme zone forestière.

Une telle **surexploitation** du site est incompatible avec les objectifs de conservation de la zone Natura 2000 dans laquelle s'implante le projet. Comment faune et flore pourraient survivre avec de telles installations, soumises aux nuisances sonores, lumineuses et aux pollutions ? Même si certaines mesures sont mises en place, elles restent trop faibles par rapport à l’immense impact que va avoir une telle occupation du site. Certaines espèces risqueraient de disparaître rapidement, non seulement les espèces Natura 2000 mais aussi bien d’autres.

L'exploitation annoncée du site, avec plus de 23 événements par an de plus de 1.500 à 5.000 personnes, sans compter les événéménts de plus petite taille, va causer la **paralysie de l'axe de circulation** essentiel qu'est la Chaussée de la Hulpe dans le Bois. Aucune solution n'existe à ce problème, si ce n'est de **dimensionner raisonnablement la taille et la fréquence des événements**. C'est à Drohme à s'adapter à la Forêt, et non à la Forêt à se soumettre à Drohme !

1. Une maison de la Foret au détriment de la Forêt elle-même

Il est aussi prévu la construction d'une maison de la Forêt en zone forestière alors que d'autres bâtiments du site pourraient l'accueillir sans problème.

1. Un parking au-dessus d’une zone de captage

Alors qu’un plan de gestion de l’eau a été adopté récemment, il semble impensable qu’un parking de plus de 405 places puisse s’installer au-dessus d’une zone de captage d'eau. Aucune méthode ne pourra garantir la protection de cette espace.

Ce ne sont là que quelques points marquants du dossier.

**En conséquence, je demande à la Commission de concertation :**

* **d’exiger un dossier complet pour pouvoir se positionner ;**
* **le respect strict de la loi et des règlements en vigueur sur cette zone (Classement, Natura 2000, RRU, PRAS).**
* **de refuser le projet en l’état et d'exiger qu'un nouveau projet soit élaboré, ouvert à tous, à taille humaine, familiale, sportive et respectueuse de l'environnement et de la mobilité.**
* **que mes observations soient jointes au dossier.**

Enfin, je souhaite être entendu par la Comission de concertation qui aura lieu le 13 Octobre, et y être représenté par le Collectif "LES AMIS DE L'HIPPODROME".

Nom :

Prenom :

Adresse (facultatif) :

e-mail (facultatif) :